

Cérémonie en l'honneur des jeunes sapeurs-pompiers du Tarn

Pour la première fois, une cérémonie en l'honneur des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) du Tarn est organisée le mercredi 8 octobre 2014 à l'état-major du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn (SDIS), en présence des autorités départementales, notamment de Monsieur le Préfet du Tarn, du président du conseil d'administration du SDIS, M. Michel Benoit et du directeur départemental du SDIS, le colonel Christophe Dulaud.

L'organisation de cette première cérémonie souhaitée par la direction du SDIS et qui se tiendra désormais chaque année, s'inscrit dans la volonté du SDIS et de l'Association Départementale des Sections des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Tarn (ADSJSP 81), présidée par le CDT David Carlier, de valoriser l'implication des animateurs et des présidents de sections de JSP. Cet événement constitue également l'occasion d'une rencontre entre les autorités, les jeunes et leurs familles.

Cette cérémonie est aussi l'occasion de remettre les galons au commandant Christian Mercier-Sanchez, chef du CIS Graulhet.

Déroulé de la cérémonie :

- 17 H 30 début de la cérémonie protocolaire :
 - inspection du dispositif ;
 - arrivée des autorités et revue des troupes ;
 - remises de galons aux JSP ;
 - remises des diplômes du brevet de JSP ;
 - remise de galons au commandant Mercier-Sanchez ;
 - présentation finale ;
- 18 H 30 allocutions et vin d'honneur



Les jeunes sapeurs-pompiers du Tarn

130 jeunes sapeurs-pompiers (JSP), âgés entre 13 et 17 ans, filles et garçons, adhèrent à l'ADJSP 81. 11 sections du département accueillent ces jeunes : Albi, Castres, Carmaux, Gaillac, Graulhet, Lacaune-les-Bains, Labastide-Rouairoux, Labruguière, Lacrouzette, Lavaur et Mazamet. Des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires issus du corps départemental et titulaires de qualifications réglementaires nécessaires à l'encadrement des jeunes, les encadrent durant leur 4 années de formation. La dernière année est validée par un examen national qui délivre le brevet national des JSP.

Les formations dispensées durant ces années sont reconnues par le SDIS 81. Ainsi après l'obtention du brevet, ces jeunes seront exonérés de certains modules lors de leur intégration dans un centre de secours en tant que sapeur-pompier volontaire. Les grades n'existent pas chez les JSP. La fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) a créé un niveau de couleur en rapport avec l'année de formation suivie. Ces couleurs sont portées sur la poitrine sous forme de carré (5 cm x 5 cm, type Velcro).

Jeune sapeur-pompier 1ère année (JSP1) : couleur bleue

Jeune sapeur-pompier 2ème année (JSP2) : couleur jaune

Jeune sapeur-pompier 3ème année (JSP3) : couleur vert

Jeune sapeur-pompier 1ère année (JSP4) : couleur orange

Contact Presse

Service Communication - SDIS 81
Mme Sandrine SUBREVILLE
Tél. : 05 63 77 35 39 - 06 71 00 51 53
courriel : communication@sdis81.fr

Contact Association Départementale des Sections des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Tarn

Commandant David Carlier
15 rue de Jautzou
81012 ALBI - CEDEX 09
courriel : adsjspt@sdis81.fr